

COMMUNE DE PLUHERLIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 17
Nombre de procurations : 2
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2026

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, HAËNTJENS Vincent, HERRAULT Pascal, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, BARBIN Françoise, QUELLEC Lydie, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie, VIDUS Jean-Michel, HAUROGNÉ Sabrina.

POUVOIRS : François QUENARDEL donne pouvoir à Lydie QUELLEC. Gaëlle GUITON donne pouvoir à Jean-Pierre GALUDEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RICHARD Aurélie.

2026.09.10 Finances : décision modificative n°2 - budget panneaux photovoltaïques

Par délibération du 13 novembre 2024, la commune de Pluherlin a confié à Morbihan Energie un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la centrale solaire sur le toit de la salle des sports. Morbihan Energie paie les entreprises et demande à la commune des avances pour permettre le financement du projet. Ces avances doivent être comptabilisées aux chapitres 041 en dépenses et en recettes d'investissement. Une décision modificative budgétaire a été prise lors du conseil municipal du 23 septembre. La contribution définitive a été transmise à la commune après le vote du budget et la décision modificative n°1 n'est pas suffisante au regard de la contribution. Une décision modificative n°2 est donc nécessaire et s'établit comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article	Libellé	Montant
2313	Constructions	+ 851€
RECETTE D'INVESTISSEMENT		
Article	Libellé	Montant
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 851€

Le conseil municipal , après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la modification budgétaire n°2.

Annexe : Décision modificative

*Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus*

Pour extrait certifié conforme

Aurélie RICHARD
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-
Pierre
GALU
DEC
Signature
numérique de
Jean-Pierre
GALUDEC
Date :
2026.10.09
14:53:24
+02'00'